

# Malletougasse

INFO



PROVENCE-ALPES  
AGGLOMÉRATION



# INFOS PRATIQUES ...

# INFOS UTILES

## COMMENT JOINDRE LES SERVICES DE LA MAIRIE

Mairie de Mallefougasse - 8 rue du Jas  
04230 Mallefougasse-Augès  
Tél. : 09 79 31 33 20 - Fax : 04 92 77 03 06.

Mèl : [mairie.mallefougasse@orange.fr](mailto:mairie.mallefougasse@orange.fr)  
Site Internet : <http://mallefougasse.chez-alice.fr>

### Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi et jeudi : de 14h30 à 17h ; Mardi et vendredi : de 9h à 11h.

## MALLEFOUGASSE INFOS REVUE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

### Numéro 46 : OCTOBRE 2019

Directeur de publication : Jean-Paul DEORSOLA

Dépôt légal à parution

Création et réalisation :  
frédéric.pellegrini [grafist] - Tél. : 06 11 43 40 97

## A VOS AGENDAS

Le Conseil municipal vous convie à participer à la commémoration de l'Armistice du 11 novembre à 11h30 devant le Monument aux morts.

## REMERCIEMENTS.

Le Conseil municipal remercie les nombreux habitants qui ont participé au traditionnel apéritif du 14 juillet. Un bel instant de convivialité !



## HAUT DÉBIT : LA CONNEXION DE LA FIBRE À CRUIS ET MALLEFOUGASSE, INAUGURATION LE 29 AOÛT.

Le projet tant attendu par les habitants de Cruis et de Mallefougasse est enfin opérationnel !

En effet, la fibre optique a été connectée aux nœuds de raccordement de Cruis et de Mallefougasse, cela permet une amélioration des débits ADSL sur les deux communes. Cette opération fait partie des programmes pilotés par le Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit (SMO PACA THD) créé conjointement par le Conseil régional et les Conseils départementaux des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

Cette connexion a été possible grâce à la mise en place d'un Nœud de Réseau Abonné Zone d'Ombre (NRA-ZO) en novembre 2013 ; il permet aujourd'hui de réceptionner la fibre.

Outre l'accès au haut débit, la mise en service de la nouvelle ligne fibre permet d'abandonner l'ancienne ligne cuivre reliant Cruis à Mallefougasse à l'origine de beaucoup de problèmes de fiabilité ces dernières années.

Rappel : la montée en haut débit n'est pas automatique, pour en bénéficier chaque abonné doit en formuler la demande auprès de son opérateur.



*L'inauguration du 29 août en présence de M. le Sous-préfet, de M. Le Sénateur, de M. le Président du Conseil départemental, du 1er Vice-président de l'Agglomération, des maires de Cruis et de Mallefougasse et de la Direction d'Orange.*

## Déploiement de la couverture mobile

La candidature de la commune de Mallefougasse pour bénéficier d'une amélioration de la couverture de la téléphonie mobile a été retenue.

Par le biais des attributions des fréquences aux opérateurs mobiles, l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) soumet les opérateurs à des obligations qui visent à ce qu'une partie de leur déploiement se fasse en zone blanche ou mal desservie.

C'est dans ce cadre que la candidature de Mallefougasse a été retenue ; c'est l'opérateur FREE qui a été désigné pour déployer l'infrastructure nécessaire à la mise en place de cette couverture mobile sur notre territoire communal. Cette infrastructure sera ouverte à tous les opérateurs.

Les études techniques sont en cours. A suivre...

## LE MOT DU MAIRE

Comme chaque année, je vous propose de faire un point sur la gestion de notre commune ainsi que sur les réalisations et les projets décidés par le Conseil municipal.

Après une diminution continue des dotations allouées par l'état depuis 2014, ces dernières sont enfin stabilisées. Au final, malgré une perte de 23% de nos dotations, notre fiscalité communale est restée stable et le demeurera encore cette année; les taux des taxes foncière et d'habitation ont été reconduits par le conseil municipal. De même, la tarification de l'eau et de l'assainissement demeure inchangée.

Compte tenu de l'accroissement de la charge de travail qui incombe au secrétariat, l'emploi de renfort et de remplacement a été pérennisé en emploi à mi-temps depuis le 1er mai. Ce poste continuera d'être occupé par Mme Mariève Rei-Rosa que vous connaissez déjà depuis trois ans.

Après le temps du financement et des études, le moment de la construction de la salle annexe est enfin arrivé. Elle sera construite sur la parcelle cadastrée A755. Cette construction est devenue indispensable à notre vie communale compte tenu des normes actuelles d'accessibilité et de réception du public. En effet, outre son exigüité, l'actuelle salle du conseil ne répond plus à aucune de ces normes. Le conseil municipal s'est attaché à calibrer cet investissement en rapport avec les moyens et la taille de notre commune, il sera subventionné par l'Etat (50%) et par le Conseil régional (30%). Ainsi la commune pourra financer la part restant à sa charge sans avoir recours ni à l'emprunt ni à la fiscalité.

Conformément à la législation et à la convention passée avec les services de l'Etat nous poursuivrons la mise aux normes de l'accès Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée) aux espaces publics. Après la mise en accessibilité du rez-de-chaussée de la mairie qui vient de s'achever, le programme de cette année concerne l'accès à notre aire de jeux et de loisirs.

La commune vient de remplacer son tracteur agricole multifonction. Cet investissement, subventionné par le Conseil régional, va faciliter le travail au quotidien de notre agent technique.

Comme chaque année, un programme de réfection de notre voirie communale vient d'être réalisé ; cette opération est subventionnée par L'État et le Conseil départemental.

Le bilan que l'on peut tirer de la mise en place des travaux effectués il y a deux ans pour sécuriser la traversée de la départementale sur notre village a conduit le Conseil municipal a sollicité l'Agence départementale « Ingénierie des Territoires » afin de poursuivre cette sécurisation. En effet, si la zone limitée à 30 Km/h dans la traversée du centre ancien avec la mise en place des plateaux a bien réduit la vitesse des véhicules, l'entrée dans notre village du côté de Cruis reste problématique. Les statistiques du radar pédagogique sont sans appel : seul un tiers des véhicules respecte la limitation à 50 Km/h et plus grave un tiers des véhicules dépasse cette vitesse de plus de 20 km/h ! Il convient donc de procéder à une seconde étape de sécurisation, notamment en amont du carrefour de la départementale avec la rue de Provence et le chemin Claude Galley. Une fois les études faites et le projet finalisé, il conviendra de solliciter les subventions nécessaires au financement de ce projet.

Il convient également de vous informer de la vie de notre Communauté d'agglomération dont le prochain grand chantier sera la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, du service intercommunal de l'eau et de l'assainissement conformément à la législation inhérente aux compétences obligatoires qui doivent être transférées aux intercommunalités. Il est important de préciser que ce nouveau service intercommunal sera géré dans le cadre d'une régie ; il sera organisé au travers de plusieurs pôles de proximité afin de faciliter les interventions. La commune ne gèrera donc plus l'adduction d'eau et l'assainissement ; les équipements (réseaux, châteaux d'eau, stations d'épuration...) seront transférés à l'agglomération. Une information sera adressée par l'agglomération à chaque abonné en fin d'année pour préciser les modalités inhérentes à la mise en place de ce nouveau service.

*Jean-Paul Deorsola,  
Maire*

## LE SAVIEZ-VOUS



Les enfants qui résident sur le territoire de l'Agglomération Durance Provence bénéficient de tarifs préférentiels pour l'achat du forfait massif Blanche Serre-Ponçon pour la saison d'hiver 2019/2020.

- enfants de 5 à 11 ans = 57€ ;
- enfants à partir de 12 ans = 99€.

Ce forfait permet de skier en illimité et pour toute la saison d'hiver dans les stations de Montclar, de Chabanon, et du Grand-Puy. La vente s'effectue auprès de l'Office de tourisme à Seyne les Alpes jusqu'au 20 décembre 2019.

# LES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

## LES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX EN 2019 :

### LA MISE AUX NORMES AD'AP (AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE) DE L'ACCÈS À LA MAIRIE.

Les travaux inhérents à la mise aux normes Ad'AP de l'accès au rez-de-chaussée de la mairie et du WC public sont terminés depuis le printemps.

Le coût de cette opération s'élève à 36.399,54€ HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Conseil régional au titre du Fond de Solidarité Local 15.000,00€ ;
- Etat au titre des subventions pour travaux divers d'intérêt local : 3.500,00€ ;
- Commune : 17.899,54€ dont 14.302,00€ d'aide du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, soit une participation finale de 3.597,54€ de la commune.



### L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES.

La Commune a sollicité le Syndicat Département d'Electrification (SDE) afin de finaliser l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans le centre ancien. Cette demande vise à compléter le programme d'enfouissement réalisé il y a quelques années sur deux points : la fin de la rue de la Mairie et l'impasse de la Forge.

Comme lors de la précédente opération, l'enfouissement des réseaux électriques est pris en charge par le Syndicat Départemental d'Electrification, la commune profite de ces travaux pour procéder conjointement à l'enfouissement du réseau téléphonique.

Le coût de l'enfouissement électrique s'élève à 30.860,11€ HT, il est intégralement pris en charge par le Syndicat Département d'Electrification.

Le surcoût de l'enfouissement téléphonique s'élève 8.871,58€ HT, il est à la charge de la Commune de même que la remise en place de deux postes d'éclairage public, actuellement sur les poteaux électriques, pour un coût de 1.202,00€ HT.

Ces travaux sont programmés cet automne.

### L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU TRACTEUR.

La commune a acquis un nouveau tracteur ; il s'agit d'un véhicule KUBOTA qui va remplacer le précédent qui était âgé de 35 ans.

Ce nouveau tracteur est équipé d'une nouvelle lame neige. L'ensemble des autres équipements (tondeuse, épareuse...) est réutilisable.

Le coût de cette acquisition est de 21.488,00€ HT, le plan de financement s'établit comme suit :

- Conseil régional au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire : 12.000,00€.
- Commune : 9.488,00€.



### L'ACCESSIBILITÉ À L'AIRE DE JEUX : MISE AUX NORMES AD'AP.

Après la mairie, l'étape suivante de la mise aux normes Ad'AP concerne l'accès à l'aire de jeux. Compte tenu de la pente importante des accès côté parking, cet accès à l'aire de jeux se fera à partir de l'entrée situé au chemin du Clos, en face du cimetière. Ce projet consiste à créer une place de parking réservée et un cheminement le long du mur en pierre jusqu'au cœur des jeux.

Le coût de ce projet est évalué à 26.900,00€ HT. Le plan de financement s'établit comme suit :

- Conseil régional au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) : 11.798,00€ ;
- Commune : 15.102,00€

L'appel d'offres pour le choix de l'entreprise est en cours.

### LA RÉFECTION DE LA VOIRIE : PROGRAMME 2019.

Comme chaque année une opération de réfection de la voirie a été faite. Après appel d'offres, ces travaux ont été

confiés à l'entreprise Eiffage ; ils concernent la rue des Cèdres, la rue de Provence et une partie du Chemin du Chalet.

Le coût de cette opération est de 40.187,03€ HT. Le plan de financement est le suivant :

- L'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires (DETR) : 8.037,40€
- Le Conseil départemental au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FODAC) : 10.600,00€
- La commune : 21.549,63€



## INFOS PRATIQUES



### L'UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE DURANCE PROVENCE.

Contact :  
UTL Durance-Provence - Le Grand Champ,  
4 Rue des Écoles  
04200 PEIPIN  
Mail : utlduranceprovence04@gmail.

Dans la joie, la bonne humeur, rejoignez l'UTL pour :

- Enrichir votre culture ;
- Satisfaire votre curiosité ;
- Rencontrer d'autres personnes (plus de 250 adhérents) ;
- Acquérir des connaissances utiles dans votre vie quotidienne ;
- Comprendre les évolutions du monde contemporain .

#### L'UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE EST UNE ASSOCIATION LOI 1901.

Elle est gérée par une collégiale composée d'adhérents et de professeurs tous bénévoles.

#### NOS OBJECTIFS

- Vous offrir la possibilité de vous former tout au long de votre vie sans condition de diplôme ou d'âge ;
- Faire en sorte que, vivre dans un monde rural, éloigné des grands centres, ne soit pas un handicap pour accéder au savoir ;
- S'assurer que les enseignements proposés soient accessibles à tous les niveaux et à toutes les générations sans exclusion d'aucune sorte.

#### L'UTL FONCTIONNE D'OCTOBRE À JUIN. ELLE EST ORGANISÉE AUTOUR DE PLUSIEURS AXES :

- Des cours hebdomadaires ou bihebdomadaires de 1h à 2h.
- Des stages de 5h à 20h, en fonction des matières, répartis sur une ou plusieurs semaines.
- Des conférences au rythme d'une par mois.
- Des « cafés découverte », « cafés débat », « cafés littéraire » et « café éco ».
- Des sorties et séjours culturels.



Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à télécharger le programme sur le site internet de l'association à l'adresse suivante : [www.utl-peipin.fr](http://www.utl-peipin.fr)

# LE DOSSIER DU TRIMESTRE...

## LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE ANNEXE.

Comme annoncé dans le programme prévu pour la mandature, le Conseil municipal travaille depuis deux ans au projet de construction d'une salle annexe à la mairie.

Le plan de financement ayant été bouclé, le Conseil municipal a désigné le Bureau R + 4 Architectes de Forcalquier pour réaliser ce projet.

### POURQUOI CONSTRUIRE UNE SALLE ANNEXE ?

Outre son exigüité, l'actuelle salle du Conseil municipal ne permet plus, eu égard aux réglementations en vigueur, l'organisation des activités municipales : cérémonies, bureau de vote, animations... En effet cette salle ne dispose pas de sortie de secours ni d'accès pour les personnes à mobilité réduite...

### DÉFINITION DU PROJET.

Le projet consiste donc à créer une salle annexe en complément de l'actuelle mairie. Elle sera implantée en lieu et

place de l'ancienne bâtisse dédiée aux festivités estivales sur la parcelle cadastrée A755 seule parcelle constructible dont la commune soit actuellement propriétaire.

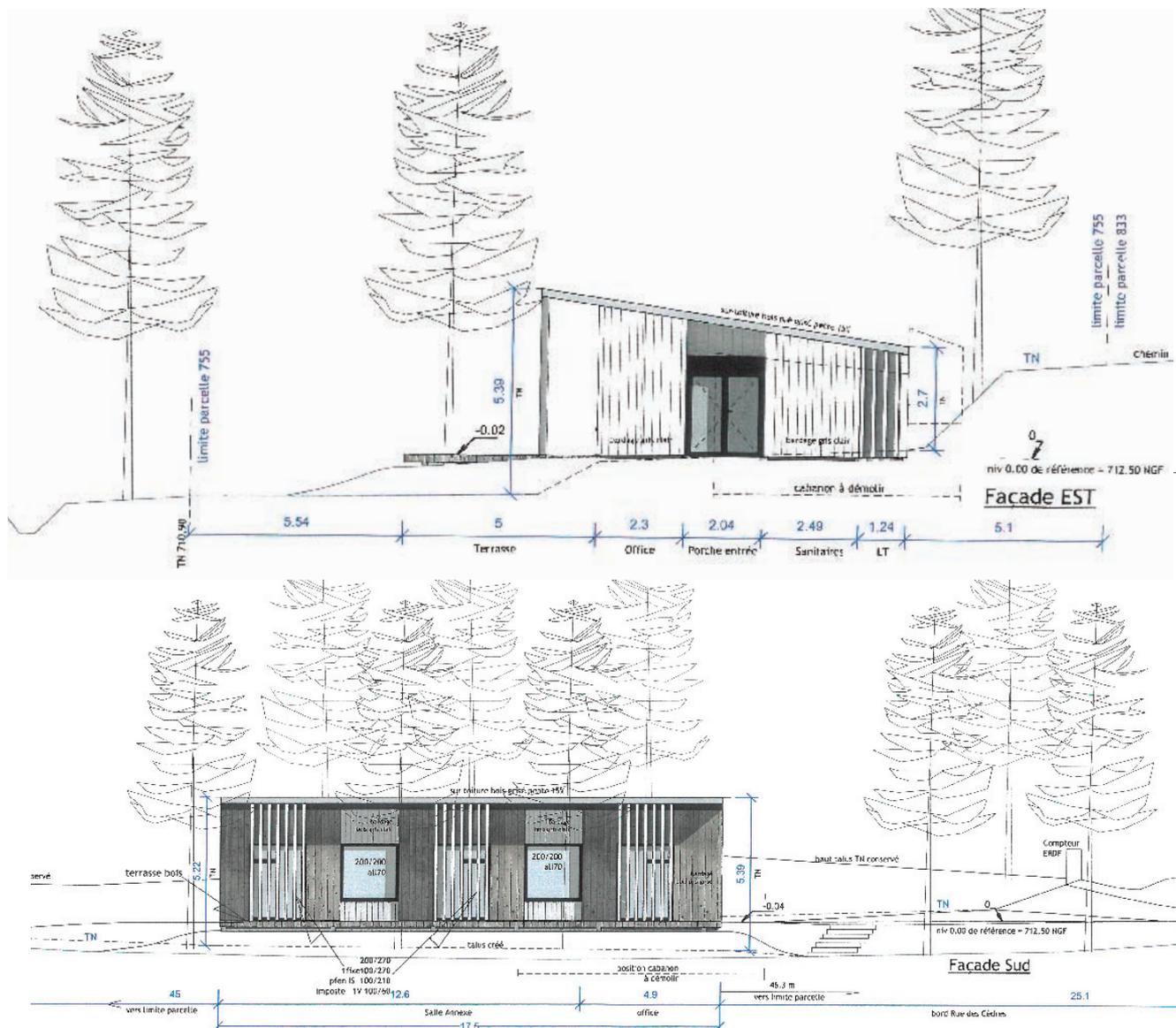
Le projet se veut simple et fonctionnel, en étroite relation avec le site. Cette salle annexe sera composée de deux parties :

- une partie regroupant les sanitaires et le rangement ;
- une partie constituée de la salle.

**Le bâtiment est constitué d'un volume simple avec un toit mono pente incliné vers le nord.**

Le coût de cette construction est estimé à 231.502€ HT. Le plan de financement s'établit comme suit :

- Etat à titre de la Dotation d'Équipement des territoires 50% : 115.751,00€ ;
- Conseil régional au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 30% : 69.450,60€ ;
- Commune 20% : 46.300,40€.



# LA VIE DE LA COMMUNE

## THÉÂTRE

Cette année encore, la troupe des Malfoutugassais nous a réservé un florilège de situations insolites et burlesques pour le plus grand plaisir des spectateurs. Bravo les artistes ! A l'année prochaine...



## NICHOIRS ET HÔTELS À INSECTES

La commune a installé des nichoirs et des hôtels à insectes sur l'aire de jeux. A découvrir.



## LA JOURNÉE DU PATRIMOINE

C'est désormais une habitude, l'association "au pied du mur" a organisé la journée du patrimoine. Au programme la visite des sites patrimoniaux de Mallefougasse et une documentation toujours plus riche sur l'histoire de notre village !



# MALLEFOUGASSE ET LA RESSOURCE EN EAU.

De tous temps, les habitants de Mallefougasse et des villages de la montagne de Lure ont dû s'adapter à la rareté de la ressource en eau de ce territoire. A Mallefougasse, peu de sources connues, il fallait donc vivre essentiellement avec la réserve des citernes !

Il est aisé d'imaginer la détresse qui devait accabler nos prédécesseurs les années où sévissait une grande sécheresse. Dès lors, au pays de Lure, souvent éprouvé par la sécheresse, il était naturel que les habitants, confrontés à l'inéluctable, aient recherché le réconfort dans le traditionnel pèlerinage à Notre-Dame de Lure pour la fête de L'Assomption de la Vierge le 15 août : « au vu et au su de tout le monde, jamais on n'a fait un appel infructueux à Notre-Dame de Lure pour le don d'une pluie bienfaisante et salutaire » disait l'abbé Féreaud.

**On ignore souvent que Mallefougasse se trouve en limite des monts du Vaucluse.**

Classée au cinquième rang mondial avec un débit annuel de 650 millions de mètres cubes, la Fontaine de Vaucluse est l'exutoire quasi unique d'un aquifère développé dans les roches calcaires du plateau d'Albion. Depuis plus de 150 ans, la communauté scientifique s'intéresse à cet objet d'étude, en analysant son comportement hydrogéologique. Le nouveau projet, intitulé « ALBION » s'inscrit dans la continuité de ces travaux, et propose des méthodes innovantes relevant de la sismologie de l'environnement.

Le projet ALBION, piloté par l'Université Grenoble Alpes et l'Institut des Sciences de la Terre nécessite l'implantation d'une vingtaine de stations sismologiques à travers les Monts de Vaucluse, depuis Mallefougasse jusqu'à l'exutoire à Fontaine de Vaucluse. C'est avec plaisir que la commune a donné son accord pour participer à cette étude ; une station sismologique est donc installée à Mallefougasse depuis le mois d'avril.

Le projet ALBION consiste à étudier la dynamique de l'eau au sein des formations géologiques, avec pour



objectif d'en aborder la complexité en faisant appel à de nouvelles méthodes non invasives dont la sismologie de l'environnement. Cette dernière est une méthode d'imagerie et de monitoring passif. Elle tire profit de la propagation des ondes sismiques d'origine naturelle (générées par le vent, le bruit des rivières, les tempêtes océaniques) dans le sous-sol pour suivre les variations du niveau des nappes d'eau souterraine et la localisation de certains écoulements pour, in fine, imager les nappes phréatiques et les écoulements d'eau.

## Station sismologique

Chaque station de mesure sismologique comprend un sismomètre, un numériseur, une horloge interne. Le sismomètre capte les vibrations du sol ; il est posé au fond d'un trou de quelques dizaines de centimètres de profondeur, de préférence en contact avec du rocher massif, puis recouvert totalement. Le numériseur prend les points de mesures à intervalles réguliers et les stocke en mémoire, l'horloge externe date avec précision chaque échantillon. Un système de suivi par GSM (réseau de téléphonie mobile) est également installé : il permet de s'assurer du bon fonctionnement de la station à distance. L'alimentation en énergie est assurée par des batteries de voiture elles-mêmes rechargées par des panneaux solaires

Ainsi ces stations sismologiques enregistrent les vibrations qui se propagent dans le sol en permanence. Ces enregistrements sont corrélés entre chaque station pour faire émerger chaque jour une image du milieu. Lorsque le milieu varie, notamment en fonction des écoulements d'eau, alors l'image reconstruite change. En comparant les images obtenues pour chaque station, il devient possible de localiser ces changements dans l'espace, le temps et la profondeur reconstruisant ainsi l'écoulement de l'eau.

Cette étude va durer deux ans. Ainsi, grâce à ce passionnant projet Albion, conduit par l'Université Grenoble Alpes et l'Institut des Sciences de la Terre, peut-être en saurons-nous plus sur la vie souterraine de l'eau à Mallefougasse ! A suivre ...

